



Plaidoyer pour une approche systémique ; Ou en sommes-nous de la réglementation.

Partie 6 : Si la morale intervient dans le collectif qu'en est-il de la liberté ?

Certains philosophes distinguent la morale de l'éthique. Laurent Cournarie, Agrégé de philosophie et membre de la commission Philosophie de NXU dit « la morale est centrée sur l'action, l'éthique sur la personne ». Je vous invite à lire ses textes sur le site de NXU. Ils sont d'une grande qualité. La morale est donc absolue. L'action est pure ou ne l'est pas. Si elle ne l'est pas elle doit être interdite. Mon mensonge est une action. Mais la morale l'interdit. Alors je ne mentirai pas, même si ma vérité provoque la mort de mon prochain. Si l'éthique est centrée sur la personne, alors je mentirai dans certaines conditions pour sauver une vie.

J'ai évoqué Kant dans mes textes précédents.

Kant fonde la loi morale sur la liberté. La liberté vient après la loi morale. La loi morale est pure. Elle est « à priori ». La loi morale est donc universelle, et elle nous donne la liberté face à nos expériences sensibles. « Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse être érigée en loi universelle ».

Il ne vaut mieux pas confier l'application de la morale, notamment au sens Kantien du terme à un dictateur. Il faut s'attendre au pire.

On peut débattre longtemps sur ces concepts. Et les philosophes en ont débattu.

J'évoque ce concept pour que l'on mesure l'impact d'une décision susceptible de priver de liberté. **Si l'état dit que l'on n'a pas le droit de mentir parce que c'est une loi universelle, il n'y a plus que des robots humains. L'action humaine doit être pure. Plus besoin de réfléchir.**

Non seulement notre déterminisme limite notre liberté, comme évoqué précédemment, mais maintenant il n'est plus utile de réfléchir. L'état pense pour nous. L'état nous ajoute un nouveau déterminisme puisqu'il s'impose « à priori ».

Kant pense que la condition de liberté réside dans un déterminisme moral ou l'absolu « à priori » fixe un cadre à la condition humaine.

Une première façon d'interpréter cette pensée suppose que la liberté ne puisse exister que dans le respect de la morale au sens absolu du terme. On peut aller plus loin en disant que la liberté ne peut être qu'une conséquence de la morale. Il faut faire très attention avec cette vision car elle confine à l'intégrisme. Il ne s'agit pas de dire que la liberté s'arrête à celle de son voisin, non. Il s'agit de dire que la morale a fixé un cadre absolu qui s'impose à l'humanité. Sauf que l'on a vu dans mes précédents textes que la morale n'est rien d'autre qu'un mythe fixé par des humains.

J'ai donc beaucoup de mal à concevoir l'absolu lorsque la morale s'applique à l'homme. Société aliénante ? Qu'il y ait de l'absolu dans la vérité scientifique oui. Dans tout ce qui s'impose à l'homme non !

Pour paraphraser Kant, que m'est-il permis d'espérer ? Moi l'humain du 21ème siècle. Je lutte pour me sortir de mon déterminisme plus ou moins bien, avec plus ou moins d'effort ou de souffrances. La



société me contraint dans un cadre réglementaire, et selon ma personnalité soit je veux bien accepter ce cadre car il me rassure (je n'ai pas à me poser de questions), soit j'ai envie de hurler pour qu'on me laisse plus de liberté. La technique est une formidable espérance car elle peut me sortir de mon déterminisme biologique. Mais il semble aussi qu'elle puisse constituer un danger dont les experts ont des avis largement contradictoires.

Si ces notions de morale, d'éthique, sont construites par l'homme (ou quelques hommes), par-delà l'influence culturelle, elles évoluent au fil des époques et influencent les choix réglementaires. Comment, avec une telle accélération technologique ne pas considérer les réglementations comme étant elles aussi un risque dans la mesure où elles sont construites sans détricotage possible (ou très rarement). Construites par des hommes politiques élus, spécialistes de politique (clientélisme) plutôt que de technologie.

Alors que faut-il faire ?

Luc Marta de Andrade